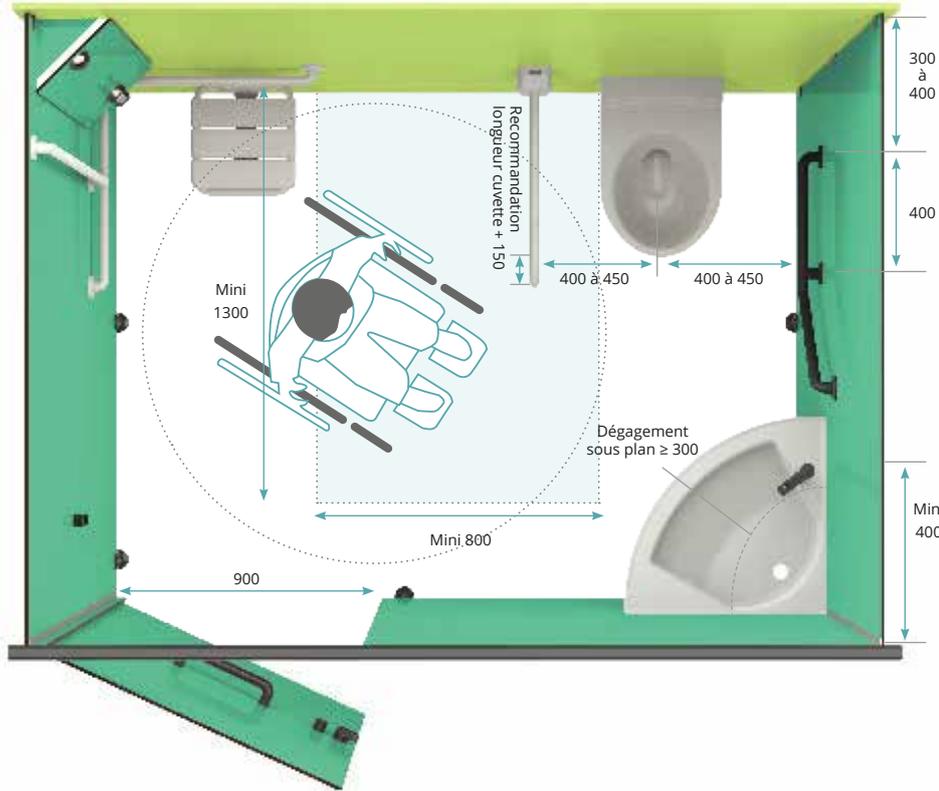


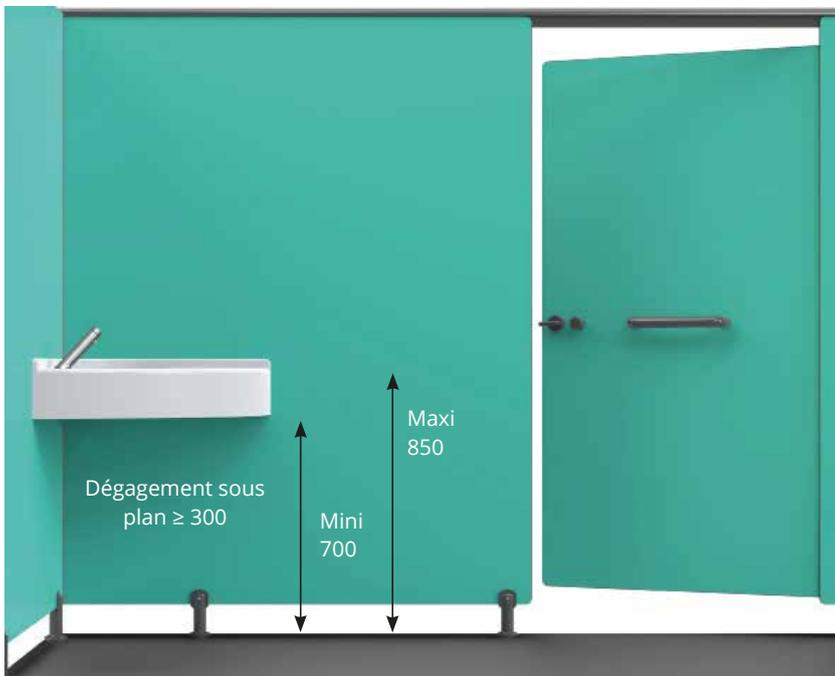
ÉQUIPEMENTS PMR

ADAPTÉE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



LA LOI HANDICAP ET SES OBLIGATIONS

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de garder un maximum d'indépendance, l'arrêté du 20 avril 2017 (entré en vigueur le 1 juillet 2017) définit les règles techniques d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) applicables dans les établissements recevant du public (ERP). Nous vous présentons sur cette page, la réglementation applicable à nos équipements.



LES +



Matériel conforme aux normes PMR



Garanti en milieu humide,
facile d'entretien



Résistant, utilisation intensive pour tous les lieux à forte fréquentation

